



Fédération Française du Sport Adapté



10-12  
JUIN 2022



PARA TENNIS DE

# TABLE

ADAPTÉ

CHAMPIONNAT DE FRANCE

**POITIERS**

COMPLEXE SPORTIF  
MARIE-AMÉLIE LE FUR

Réalisation : CDOCS 86 - © Mike Oley / Adobe Stock



# Sommaire

Mot d'accueil

Bienvenue à Poitiers

Venir à Poitiers

Comité d'organisation local

Programme prévisionnel

Informations générales

Précisions techniques

Fiche association

Fiches engagement

Demandes de dérogation

Autorisation médicale

Fiche récapitulative

Plan d'accès

Liste des hébergements

## Mot d'accueil



Chers sportifs, Chers amis,

Le Comité Départemental Sport Adapté de la Vienne est heureux de vous accueillir à Poitiers pour le Championnat de France para tennis de table adapté 2022.

Du 10 au 12 juin 2022, vous allez rejoindre les autres sportifs et les accompagnateurs qui sont attendus pour disputer cette compétition.

Au-delà des épreuves sportives, vous y retrouverez un cadre de vie familiale et convivial, ainsi que des animations culturelles propres à la ville de Poitiers.

Nous remercions nos partenaires locaux, la mairie de Poitiers, ainsi que l'Université de Poitiers et la Faculté des Sciences du Sport qui se sont d'ores et déjà engagés dans l'organisation de cette manifestation nationale. Tournée vers l'avenir, nous mettons un point d'honneur à promouvoir une pratique adaptée et responsable en prenant en compte le Développement Durable.

Nous espérons que vous serez nombreux à répondre présent pour cette rencontre sportive et nous serons vigilent et très attentifs pour que tout se déroule bien, afin que vous puissiez passer un heureux séjour et ainsi garder les meilleurs souvenirs de cet évènement.



**Damien BETTINELLI**  
Président du COL

## Bienvenue à Poitiers

Poitiers constitue le chef-lieu du département de la Vienne. Cette ville était aussi la capitale régionale de l'Ex-Poitou-Charentes. Cette position régionale importante fut permise par une importante empreinte historique. En guise d'exemple, nous pouvons citer Sainte Radegonde qui créa à Poitiers au VI<sup>e</sup> siècle la première abbaye française exclusivement féminine. Par ailleurs la ville est nommée « ville aux cent clochers » pour ses nombreuses églises. Nous vous invitons à prendre du plaisir et à flâner dans les rues et ruelles du vieux Poitiers où vous attendent de nombreuses surprises architecturales et historiques.



Notre Dame le Grande

### *Un territoire culturel et historique riche*

Poitiers est aujourd'hui une ville au passé très riche, comme en témoignent l'architecture et les quelques 80 édifices présents dans toute la ville.

Poitiers, ville d'Art et d'Histoire, 2000 ans d'histoire et de créativité. Des trésors romans qui ne sont qu'à 1h15 de Paris en TGV à quelques pas du Futuroscope.

Le tissu associatif et culturel présent dans cette ville est tout simplement un vecteur de dynamisme rare pour une cité de cette envergure.

### *Ville souvent associée au Futuroscope*



**Le Futuroscope**, figure familière et emblématique du Grand Poitiers, ne cesse d'attirer chaque année de plus en plus de visiteurs.

Ce parc de loisirs à thème technologique et scientifique dont les attractions mélangent les approches sensorielles et les projections d'images, ne pourra que plaire au plus grand nombre et donner un avant-gout du futur.

**Un lieu familial où il fait bon vivre.** De par ses 14 parcs et jardins, ainsi que ses 18 squares représentant près de 40 hectares, Poitiers offre une grande diversité d'espaces verts dédiés à tous ses habitants comme aux visiteurs de passage.



## Venir à Poitiers



### **Complexe Sportif Marie-Amélie Le Fur (C7 – GU3)**

Allée Jean Monnet

86000 POITIERS

#### En voiture

- Sortir de l'Autoroute de Poitiers Nord, prendre la N147 en direction de Mignaloux-Beauvoir, prendre la sortie D951 et rouler en direction de Allée Jean Monnet
- Sortir de l'Autoroute à Poitiers Sud, prendre la D162 en direction de l'Avenue Jacques Coeurs et rouler en direction de Allée Jean Monnet

#### En train/TGV

- Gare SNCF, 2 Boulevard Pont Achard, 86000 Poitiers, à environ 1h30 de Paris (Gare Montparnasse)
- Gare SNCF, 2 Boulevard Pont Achard, 86000 Poitiers, à environ 1h15 de Bordeaux (Gare Bordeaux Saint-Jean)

#### En avion

- Aéroport de Poitiers-Biard, rue sous Lieux Raymond Collard 5, 86580 Biard

# Comité d'organisation local

**Président du COL**

**Monsieur Damien BETTINELLI**

*Président du Comité Départemental du Sport Adapté 86*

FONCTION	CONTACT
<b>Trésorier</b>	Guillaume GAUTREAU
<b>Secrétaire général</b>	Elodie PHILIPPONNEAU
<b>Commission Coordination / Logistique</b>	Philippe LION
<b>Commission Sportive</b>	Elodie PHILIPPONNEAU
<b>Commission Médicale</b>	Elodie PHILIPPONNEAU
<b>Commission Restauration</b>	Elodie PHILIPPONNEAU
<b>Commission Partenariats / Hébergement</b>	Antoine DEMIER
<b>Commission Communication</b>	Antoine DEMIER
<b>Commission Animation / Bénévolat</b>	Jean-Marie PICHARD
<b>Commission Développement Durable</b>	Damien BETTINELLI

<b>Cadre Technique National para tennis de table adapté</b>	Julie MASCART <a href="mailto:julie.mascart@sportadapte.fr">julie.mascart@sportadapte.fr</a>
<b>Délégué Technique Fédéral du championnat</b>	Laure DUGACHARD <a href="mailto:laure.dugachard@sportadapte.fr">laure.dugachard@sportadapte.fr</a>
<b>Commission Sportive Nationale para tennis de table adapté</b>	Adrien DODU <a href="mailto:adrien-dodu@wanadoo.fr">adrien-dodu@wanadoo.fr</a>



**COL France para tennis de table adapté 2022**

**Comité Départemental du Sport Adapté 86 –**

**Elodie PHILIPPONNEAU**

Maison des Sports

6 allée Jean Monnet Bâtiment C3

86000 Poitiers

06 89 62 26 73 – [parattadapte2022@gmail.com](mailto:parattadapte2022@gmail.com)

# Programme prévisionnel

## Jeudi 09 juin 2022

14h00 - 19h00	Accueil des délégations → <b>Complexe Sportif Marie-Amélie Le Fur</b>
19h00 - 19h30	Cérémonie d'ouverture → <b>Restaurant Universitaire Rabelais</b>
19h30 - 21h30	Repas → <b>Restaurant Universitaire Rabelais</b>

## Vendredi 10 juin 2022

9h00	Réunion technique → <b>Complexe Sportif Marie-Amélie Le Fur</b>
À partir de 9h00	Échauffement → <b>Complexe Sportif Marie-Amélie Le Fur</b>
10h00 - 12h30	Compétition → <b>Complexe Sportif Marie-Amélie Le Fur</b>
11h30 - 13h30	Repas → <b>Restaurant Universitaire Rabelais</b>
13h30 - 17h30	Compétition → <b>Complexe Sportif Marie-Amélie Le Fur</b>
19h00 - 21h00	Repas → <b>Restaurant Universitaire Rabelais</b>

## Samedi 11 juin 2022

8h00	Échauffement → <b>Complexe Sportif Marie-Amélie Le Fur</b>
10h00 - 12h30	Compétition → <b>Complexe Sportif Marie-Amélie Le Fur</b>
11h30 - 13h30	Repas → <b>Restaurant Universitaire Rabelais</b>
13h30 - 17h30	Compétition → <b>Complexe Sportif Marie-Amélie Le Fur</b>
17h30	Remise des récompenses → <b>Complexe Sportif Marie-Amélie Le Fur</b>
19h30	Soirée de gala → <b>Restaurant Universitaire Rabelais</b>

## Dimanche 12 juin 2022

08h00	Échauffement → <b>Complexe Sportif Marie-Amélie Le Fur</b>
8h30 - 11h30	Phases finales → <b>Complexe Sportif Marie-Amélie Le Fur</b>
10h30 - 14h00	Distribution des pique-niques → <b>Complexe Sportif Marie-Amélie Le Fur</b>
11h30 - 12h30	Remise des récompenses → <b>Complexe Sportif Marie-Amélie Le Fur</b>
13h00	Fin du championnat

# Informations générales



Retour des inscriptions au plus tard le vendredi 6 mai 2022.

## Accueil des délégations

L'accueil se fera le :

**Jeudi 9 juin de 14h00 à 19h00**  
**Complexe Sportif Marie-Amélie Le Fur (C7 – GU3)**  
**Allée Jean Monnet, 86000 POITIERS**

Toutes les délégations devront se présenter durant cette tranche horaire.  
À cette occasion, il sera remis à l'ensemble des équipes des documents relatifs aux épreuves, à la restauration, et les cadeaux de bienvenue.

Une vérification sera faite à partir des listes d'inscriptions.

**Les sportifs ayant une contre-indication médicale présente sur leur licence devront présenter un certificat médical FFSA d'absence de contre-indication de la pratique du **tennis de table** en compétition.**

Le jour de l'arrivée des délégations, les sportifs et les accompagnateurs s'engagent à se conformer au règlement sportif FFSA et au programme de la manifestation tels que précisés dans le dossier d'accueil fourni par le comité d'organisation local. Ils s'engagent également à respecter l'engagement dans la classe dans laquelle ils se sont qualifiés.

## Restauration

Il est fortement conseillé d'aller manger dès la fin des épreuves de vos sportifs pour éviter l'attente.

Les repas seront servis de **11h30 à 13h30 au repas du midi** et de **19h00 à 21h00 au repas du soir**.

Ils auront lieu au :

**Restaurant Universitaire Rabelais**  
**5 rue de la Devinière - Bâtiment B11, 86000 POITIERS**

La soirée de gala du samedi soir aura lieu :

**Samedi 11 juin 2022 à partir de 19h30**  
**Restaurant Universitaire Rabelais**  
**5 rue de la Devinière - Bâtiment B11, 86000 POITIERS**

Les paniers repas du dimanche midi seront distribués :

**Dimanche 12 juin 2022 à partir de 10h30**  
**Complexe Sportif Marie-Amélie Le Fur (C7 – GU3)**  
**Allée Jean Monnet, 86000 POITIERS**

## Hébergements

Une liste d'hébergements est fournie en annexe de ce dossier afin que les associations les contactent elles-mêmes pour réservation. **Nous avons négocié des tarifs donc n'hésitez pas à leur préciser que vous venez pour le championnat de France para tennis de table adapté.**

## Équipe médicale

Une équipe médicale sera présente sur le lieu de la compétition.  
Afin de permettre une intervention efficace de l'équipe médicale, les accompagnateurs devront être en possession des **ordonnances des traitements en cours des sportifs.**

## Transport

Les organisateurs n'assureront aucun transport. Merci à vous d'anticiper votre venue.

## Précisions techniques

La réglementation FFSA et les modalités de qualification au championnat de France seront appliquées. Le règlement du **para tennis de table adapté** FFSA est disponible sur le site internet fédéral : <http://www.sportadapte.fr> dans la rubrique « Pratiquer – Formes de pratique – La compétition en Sport Adapté » et sur l'espace membres.

En cas de contestation, une commission d'appel sera présente. Elle sera composée des personnes suivantes :

- Le représentant du président de la FFSA sur le championnat
- Le juge arbitre ou un représentant des arbitres
- Un membre de la CSN **para tennis de table adapté**

### Modalités d'inscription

Le championnat de France **para tennis de table adapté** relève du règlement **para tennis de table adapté** FFSA.

**Peuvent participer au championnat de France para tennis de table adapté FFSA, les sportifs ayant une licence compétitive FFSA pour la saison sportive 2021/2022 avec mention de la classe.**

**Tout sportif ne présentant pas sa licence, comme le stipule la réglementation, se verra refuser l'accès à la compétition.** Un contrôle des licences de la saison en cours aura été fait sur internet, mais les sportifs doivent être en mesure de présenter leur licence à l'accueil.

**Au moins un responsable de l'association doit être en possession d'une licence Dirigeant ou Bénévole FFSA. Son numéro est à renseigner sur la fiche association et sur les fiches d'engagement. Sans licence FFSA, aucune réclamation ne sera autorisée. De plus, seules les personnes licenciées FFSA pourront accéder aux zones techniques.**

Pour la participation au championnat de France, la fiche d'inscription **individuelle ou en double** doit être validée par le président de la ligue régionale et le président du comité départemental Sport Adapté de votre territoire.

**Elle devra également spécifier le nom, la qualité et les coordonnées du technicien certifiant les engagements et comporter les indications suivantes :**

- **Date et résultats du championnat qualificatif**
- **Justificatif de participation à une rencontre qualificative**  
**Les résultats officiels de la compétition qualificative sur laquelle les sportifs se sont qualifiés doivent être joints au dossier d'inscription**

**Le cas échéant, une demande de dérogation peut être faite (voir pages 17 et 18 du dossier) au cas où la région, la zone ou le département d'origine du sportif n'organise pas de compétition qualificative.**

Le référent championnat de France de la CSN **para tennis de table adapté** FFSA en charge de la partie informatique – **Samuel CREON** – [sam.creon@orange.fr](mailto:sam.creon@orange.fr) – doit recevoir les résultats des championnats qualificatifs. Ces résultats doivent lui être adressés directement par mail.

Le retour des dossiers devra s'effectuer au plus tard **le vendredi 6 mai**. Au-delà de cette date le comité d'organisation local n'acceptera aucune inscription.

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement des frais d'inscription. La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

### **Désistement**

Aucun remboursement ne sera effectué après **le vendredi 6 mai 2022**, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.

### **Réunion technique**

Une réunion d'information animée par le référent championnat de France de la CSN para tennis de table adapté – Adrien DODU – et la Cadre Technique Nationale de la discipline – Julie MASCART – est programmée le :

**Vendredi 10 juin 2022 à 9h00**  
**Complexe Sportif Marie-Amélie Le Fur (C7 – GU3)**  
**Allée Jean Monnet, 86000 POITIERS**

Un entraîneur de chaque délégation devra être présent à cette réunion et signer la liste d'émargement fournie par le COL. Le fonctionnement et les horaires définitifs de compétition seront communiqués aux entraîneurs au cours de la réunion des entraîneurs. En conséquence, ceux-ci s'engagent à présenter leurs sportifs à l'heure indiquée.

Si vous souhaitez obtenir des réponses précises sur le plan technique autres que celles annoncées, veuillez adresser vos questions préalablement à [adrien-dodu@wanadoo.fr](mailto:adrien-dodu@wanadoo.fr).

### **Échauffement et compétition**

Les joueurs pourront s'entraîner et s'échauffer : ouverture de la salle à 8h00.

Conseils aux joueurs : un joueur peut recevoir des conseils de son entraîneur avant la période d'adaptation, entre les manches et durant le temps mort mais à aucun autre moment tel que durant une interruption momentanée pour s'éponger. Toute tentative visant à donner des conseils ou à influencer le jeu lorsqu'une partie a repris, est sanctionnée par un avertissement et en cas de récidive par l'éviction du conseiller de la zone de coaching jusqu'à la fin de la partie en compétition individuelle ou jusqu'à la fin de la compétition par équipes.

## Équipements sportifs

La raquette peut avoir des dimensions, une forme et un poids quelconque. La palette doit être en bois, d'un seul tenant de même épaisseur, plate et rigide.

Les deux faces de la palette doivent être de couleurs distinctes, une rouge et une noire et l'épaisseur ne dépassant pas 4 mm. Les revêtements doivent être inscrits sur la liste du semestre « Authorised racket covering » disponible à la FFSA ou sur le site Internet de l'ITTF réactualisée chaque semestre.

Une raquette ne peut pas être remplacée durant une partie à moins qu'elle ne soit endommagée accidentellement au point de ne plus pouvoir être utilisée. En ce cas, ladite raquette doit être immédiatement remplacée, soit par une autre apportée préalablement par le joueur près de l'aire de jeu, soit par une raquette qui lui est fournie.

S'il apparaît qu'un joueur a changé de raquette durant une partie sans le signaler, l'arbitre interrompt le jeu et fait immédiatement un rapport au juge-arbitre qui pourra disqualifier le joueur.

La tenue de jeu se compose d'une chemisette à manches courtes et d'un short, de chaussettes et de chaussures de sport. La chemisette et le short doivent être de couleur nettement différente de celle de la balle utilisée.

D'autres vêtements de sport, dont tout ou partie du survêtement, ne peuvent être portés durant le jeu, sauf avis médical ou, à défaut, du juge-arbitre.

## Catégories d'âge

Catégories	Moins de 40 ans	40 ans et plus
2021 – 2022	Né entre le 01/01/1982 et le 31/12/2003	Né avant le 31/12/1981



# FICHE ASSOCIATION

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date, y compris les dossiers incomplets.

À renvoyer au COL avant le **vendredi 6 mai 2022**

Maison des Sports - 6 allée Jean Monnet - Bâtiment C3, 86000 Poitiers

06 89 62 26 73 – [parattadapte2022@gmail.com](mailto:parattadapte2022@gmail.com)

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Adresse :	
Nom et numéro de licence d'un des responsables de la délégation ( <b>obligatoire pour accès aux zones techniques</b> ) :	
Tél. :	Mail :

PRESTATION	PRIX/PERS.	NOMBRE	MONTANT
<b>Formule 1 -- Sportif</b> Inscription au championnat sans forfait restauration	40 €		
<b>Formule 2 -- Sportif</b> Inscription au championnat avec forfait restauration du jeudi soir au dimanche midi (hors petit-déjeuner)	95 €		
<b>Formule 1 -- Encadrant</b> Inscription au championnat sans forfait restauration	20 €		
<b>Formule 2 -- Encadrant</b> Inscription au championnat avec forfait restauration du jeudi soir au dimanche midi (hors petit-déjeuner)	75 €		
<b>Formule Gala</b> Inscription uniquement au repas de gala	20 €		
Aucun remboursement ne sera effectué après la date de clôture des inscriptions, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.			<b>TOTAL</b>

Par chèque bancaire ou postal à l'ordre du **COL TT Poitiers**

Ci-joint le règlement complet par chèque d'un montant de : ..... euros

N° de chèque : ..... de la banque : .....

Date

Signature

Tailles t-shirt (sportifs et accompagnateurs)					
XS :	S :	M :	L :	XL :	XXL :



# FICHE ENGAGEMENT SIMPLE

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date, y compris les dossiers incomplets.

À renvoyer au COL avant le **vendredi 6 mai 2022**

Maison des Sports - 6 allée Jean Monnet - Bâtiment C3, 86000 Poitiers

06 89 62 26 73 – [parattadapte2022@gmail.com](mailto:parattadapte2022@gmail.com)

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable délégation ( <u>obligatoire pour être sur les terrains</u> ) :	Tél. :

	N° Licence	Prénom et Nom	Date de naissance	Sexe	Catégorie	Classification	Date et lieu qualification
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type page 17.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre ligue régionale.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition du **tennis de table**.

Signature du président :

Visa du comité départemental

Signature du président :

Visa de la ligue régionale

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :



# FICHE ENGAGEMENT DOUBLE BC

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date, y compris les dossiers incomplets.

À renvoyer au COL avant le **vendredi 6 mai 2022**

Maison des Sports - 6 allée Jean Monnet - Bâtiment C3, 86000 Poitiers

06 89 62 26 73 – [parattadapte2022@gmail.com](mailto:parattadapte2022@gmail.com)

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable délégation ( <u>obligatoire pour être sur les terrains</u> ) :	Tél. :

	N° Licence	Prénom et Nom	Date de naissance	Sexe	Catégorie	Classification	Date et lieu qualification
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type page 18.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre ligue régionale.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition du **tennis de table**.

Signature du président :

Visa du comité départemental

Signature du président :

Visa de la ligue régionale

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :



# Demande de dérogation individuelle

*Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre ligue régionale qui la transfèrera à la CSN de la discipline.*

Je soussigné(e) M./M<sup>me</sup> ..... **représentant de l'association** demande dérogation pour que M./M<sup>me</sup> ..... participe au championnat de France **para tennis de table adapté** pour le motif suivant :

- Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours
- Absence pour raison médicale lors de la compétition qualificative (merci de nous fournir le certificat médical daté et signé par le médecin)
- Autre motif.....

Visa et signature du responsable association	Visa et signature du président de la ligue	Visa et nom de la CSN

**Nom, qualité et coordonnées du certificateur :**

**Avis du certificateur**

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

**Commentaires**

**Avis définitif de la CSN**

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

**Commentaires**

# Demande de dérogation en double

*Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre ligue régionale qui la transfèrera à la CSN de la discipline.*

Je soussigné(e) M./M<sup>me</sup> ..... **représentant de l'association** demande dérogation pour que l'équipe ..... participe au championnat de France **para tennis de table adapté** pour le motif suivant :

- Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours
- Absence pour raison médicale lors de la compétition qualificative (merci de nous fournir le certificat médical daté et signé par le médecin)
- Autre motif.....

Visa et signature du responsable association	Visa et signature du président de la ligue	Visa et nom de la CSN

**Nom, qualité et coordonnées du certificateur :**

**Avis du certificateur**

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

**Commentaires**

**Avis définitif de la CSN**

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

**Commentaires**

# Autorisation médicale

Je soussigné(e) .....

**agissant en mon nom**, autorise :

Le médecin du championnat de France **para tennis de table adapté** à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.  
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à ..... Le .....

**Signature**

Je soussigné(e).....

**représentant légal de** ....., agissant en son nom, autorise :

Le médecin du championnat de France **para tennis de table adapté** à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.  
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à ..... Le .....

**Signature**

## Fiche récapitulative

Les équipes ne seront officiellement inscrites qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.

Le responsable de la délégation doit remplir, sur les fiches, la totalité des champs demandés.

**Elodie PHILIPPONNEAU – Comité Départemental du Sport Adapté 86**  
Maison des sports - 6 Allée Jean Monnet - Bâtiment C3, 86000 Poitiers  
06 89 62 26 73 - [parattadapte2022@gmail.com](mailto:parattadapte2022@gmail.com)

### **Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour qu'il soit enregistré :**

Cochez les cases pour ne rien oublier !

#### **Pour le vendredi 6 mai 2022 :**

- La fiche association
- La participation financière (règlement complet avec numéro d'association au dos du chèque)
- La/Les fiche(s) d'engagement
- La fiche de résultat de l'épreuve qualificative (ou dérogation validée par la CSN)**
- La fiche d'autorisation médicale

#### **À avoir sur soi impérativement (sur le site de compétition) :**

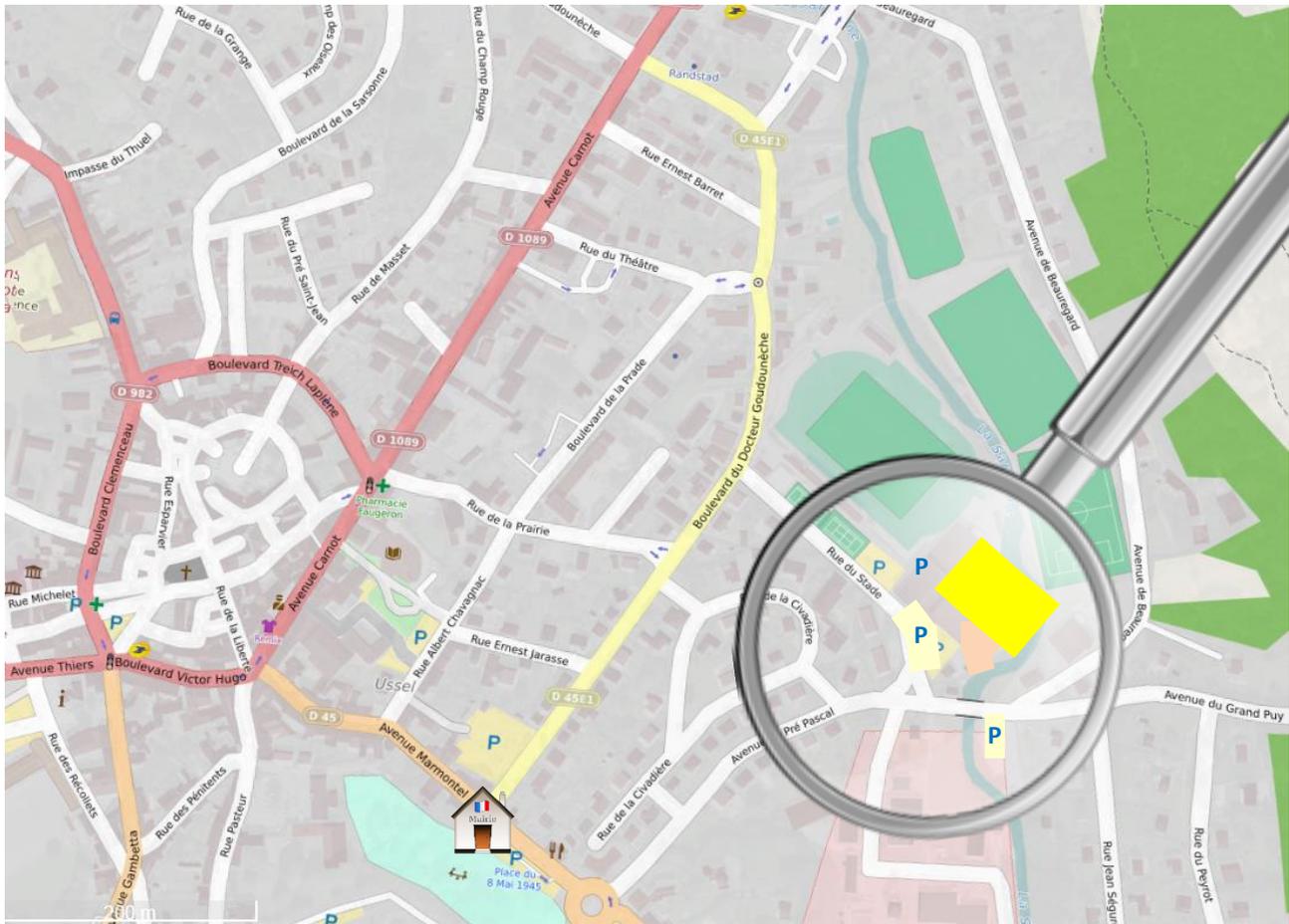
- Photocopies de la carte de sécurité sociale + mutuelle (une par sportif)
- La licence compétitive en cours de validité
- Le certificat médical en cas de contre-indication mentionnée sur la licence**
- Ordonnance pour les traitements en cours**

**Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.**

PS : La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

**Tout dossier incomplet sera mis en attente et non traité.**

# Plan d'accès



## Liste des hébergements

Nom	Adresse	Coordonnées	Kilomètres de la compétition
Chambre universitaire Chambre composée d'un lit simple/douche et WC <i>Attention places limitées !</i>	Contact : Antoine DEMIER (CDSA 86)	07 71 64 74 99	400 m
Ace Hotel Poitiers	Rue de la Maison Coupée, 86000 Poitiers	05 49 00 48 48	1,9 km
Ibis Poitiers Beaulieu	1 Rue du Bois Dousset, 86000 Poitiers	05 49 61 11 02	3,2 km
Best Western Poitiers Centre Le Grand Hôtel	28 Rue Carnot, 86000 Poitiers	05 49 60 90 60	4,7 km
Hotêl de l'Europe	39 Rue Carnot, 86000 Poitiers	05 49 88 12 00	4,8 km
Mercure Poitiers Centre	14 Rue Edouard Grimaux, 86000 Poitiers	05 49 50 50 60	6,3 km
Ibis Budget Gare de Poitiers	12 Boulevard Pont Achard, 86000 Poitiers	08 92 70 01 45	6,3 km
Ibis Styles Poitiers Centre	7 Rue Victor Hugo, 86000 Poitiers	05 49 00 06 06	6,4 km
Hôtel Central	35 place du Maréchal Leclerc, 86000 Poitiers	05 49 01 79 79	6,7 km
Campanile Poitiers	228 Avenue du 8 Mai 1945, Lieu-Dit La Petite Vacherie, 86000 Poitiers	05 49 37 26 51	7,7 km
Ibis Budget Poitiers Sud	Chemin De La Paillerie, Avenue du 8 mai 1945, 86000 Poitiers	08 92 68 31 16	7,9 km
Ibis Poitiers Sud	175 Avenue du 8 mai 1945, 86000 Poitiers	05 49 53 13 13	8 km
B&B Hôtel Poitiers Aéroport	Rue Annet Segeron, 86580 Biard	08 92 23 36 60	11,2 km
Ibis Styles Poitiers Nord	215 Avenue de Paris, 86000 Poitiers	05 49 01 74 74	12,2 km



## Partenaires institutionnels

Soutenu  
par



## Partenaire principal FFSA



## Partenaires locaux

